

" On nous cite à l'instant la vente de la récolte 1872, de M. James Chaperon, palus d'Angieux, à 560 fr. le tonneau, aux conditions d'usage."

On lit dans l'Union de la Rôle :

" Vins rouges.—Le calme, toujours très prononcé à la fin de l'année, et la faiblesse du stock sont la cause de la rareté des transactions de la semaine. Nous connaissons, néanmoins, plusieurs affaires traitées aux conditions de la semaine précédente, c'est-à-dire à 300 fr. le tonneau logé en neuf. Tous les grands chais ont vendu, et les acheteurs ne trouvant devant eux que de petites parties, iront lentement, mais sans discontinuer les achats. On calcule que si la marche suivie depuis quinze jours se continue jusqu'en mars, il y aura, à ce moment, épuisement complet.

" Vins blancs.—Toujours quelques affaires; prix fermes, sans augmentation sensible; une belle partie 1871, à Saint-Félix-de-Foncaude, a été payée, ces jours-ci, fr. 175, logé."

QUESTION DU TARIF.

Discours de M. L. E. Morin devant la Chambre de Commerce de la Province d'Ontario le 15 janvier 1873.

A la demande d'un grand nombre de nos lecteurs, nous publions aujourd'hui dans son entier le discours prononcé par M. L. E. Morin sur la question de la révision du tarif.

Monsieur le président et messieurs,

Si nous devons accepter les discours de Sir John A. McDonald pendant la dernière campagne électorale comme un indice de la politique que le gouvernement se propose de suivre, nous devons nous attendre à la révision du tarif à la prochaine session, et d'après son discours prononcé à Hamilton, nous pouvons entrevoir les changements qui seront opérés. Comme plusieurs d'entre vous, messieurs, pouvez avoir oublié ces paroles, je crois devoir les répéter ici.

" Sir François avait dit que théoriquement, il était libre-échangiste, lui (Sir John) n'avait pas d'objection à cela aussi longtemps que comme lui-même, en pratique il favoriserait la protection de nos industries nationales. Il fallait avoir un revenu, et il dit que le tarif serait remanié de manière à accorder la protection incidente aux manufacturiers."

Pour le compilateur de statistiques commerciales comme pour quiconque a suivi le mouvement du commerce et de la navigation pendant les deux dernières années terminées 30 juin 1870 et 1871, cette déclaration n'était pas nécessaire, particulièrement après les actes passés pendant la session de 1872, abolissant les droits sur un certain nombre d'articles, je prétends que non seulement la révision du tarif est nécessaire mais impérative.

Pendant la dernière session du parlement, le ministre de finance a soumis un rapport très-satisfaisant au pays, en conséquence de l'ère de prospérité dont le pays avait joui pendant les douze mois écoulés. Ce rapport était si satisfaisant que le gouvernement décida de poursuivre sur une plus grande échelle que pendant les années passées les améliorations publiques. On décida de pousser la construc-

tion du chemin de fer du Pacifique, l'agrandissement des canaux et plusieurs autres améliorations importantes qui requerront de fortes sommes d'argent, et dernièrement il fut question de pousser une autre entreprise qui requerra une dépense très considérable, je veux parler du creusement du canal de la Baie Verte.

Voyons si maintenant nos recettes sont adéquatées aux dépenses que ces vastes entreprises requerront. C'est avec les documents parlementaires sur le mouvement du commerce et de la navigation pour l'année expirée 30 Juin 1871 les (derniers publiés) que je vais examiner la question et que je vais prouver que la révision du tarif est impérative.

Les sommes prélevées dans le département des douanes sous divers titres pour l'année expirée 30 juin 1871 laissent voir un total de \$11,791,267 divisées comme suit :

Articles acquittant un droit spécifique	\$1,616,245
" " " " et ad valorem	3,149,652
" " " " 25 pour cent ad valorem	243,557
" " " " 15 pour cent	6,149,529
" " " " 10 " "	79,673
" " " " 5 " "	159,941
Cinq pour cent droit additionnel aboli 16 mars 1871.....	392,670
	\$11,791,267

Il est très probable que le prochain rapport sur le commerce et la navigation fera voir un volume plus considérable d'affaires et d'articles importés que celui de l'année expirée 30 juin 1871, mais il ne faut pas perdre de vue qu'un montant considérable de cette importation aura consisté de fer et de métaux qui n'acquittent aucun droit le revenu ne fera probablement pas voir une grande augmentation. Voyons maintenant ce que devra être déduit sur les recettes de 1871 par les actes de la session de 1872.

De cette somme de \$11,791,267	
276 devront être déduit	
5 pour cent additionnel sur les droits abolis 16 mars.....	\$ 392,670
Droit sur Café.....	51,851
" Thé.....	1,157,315
" Charbon et coke....	121,133
" Sel.....	3,732
" Blé.....	26,701
" Autres grains.....	35,532
" Farine de blé et de seigle.....	55,409
" Farine d'autres sortes.....	2,495

Réduction probable pour l'année 1872..... \$1,849,945

Admettant une augmentation sur les importations en conséquence des progrès du pays, vous avez encore un montant d'au moins un million et demi de moins que les recettes de l'année expirée 30 Juin 1871. Je ne parle que du revenu des douanes, laissant entièrement de côté les recettes provenant de l'excise. N'est-il pas maintenant évident qu'avec une augmentation de dépense, tel que requerront l'élargissement des canaux, la construction

du Pacifique, l'ouverture de nouveaux territoires, avec une diminution de recettes dans le revenu des douanes, n'est-il pas évident, dis-je, que la nécessité d'une révision est évidente?

Il me reste maintenant à faire voir comment le déficit peut être comblé au plus grand avantage de la société en général et c'est à cette fin que je vais disséquer le tableau des importations.

Avant de procéder, je vais anticiper la réponse à une question qui me sera naturellement posée, c'est-à-dire combien faudra-t-il d'argent pour balancer les recettes avec les dépenses?

Comme je ne suis pas dans les secrets du gouvernement et que ses rapports n'ont pas encore été publiés, avec l'abolition des droits que j'ai mentionnés, sans améliorations extraordinaires en voie d'exécution nous n'avons que le nécessaire pour le service public, avec les améliorations projetées, l'important est de tenir les recettes à ce qu'elles étaient avant l'abolition des droits qui enlève au trésor un million et demi. Je vais maintenant procéder à faire voir comment le vide peut être comblé, gardant en vue l'encouragement qui devrait être accordé à nos manufacturiers.

Sur les articles acquittant un droit spécifique, les cigares figurent dans le tableau d'importation pour la quantité de 254,629 lbs, de la valeur de \$248,653 acquittant un droit de 45 c par lb donnant un revenu de \$143,580. Ceci étant un article entièrement de luxe devrait acquitter un droit plus élevé. Dans les Etats-Unis, les cigares acquittent un droit de \$2.50 par livre et 25 pour cent. Une augmentation sur le droit actuel de 15 cents par livre donnerait une augmentation de \$41,194. En admettant que la consommation diminue légèrement, la perte serait amplement compensée par l'impulsion que recevraient nos manufacturiers en Canada, une forte partie de l'importation étant composée de cigares allemands d'un grade inférieur qui pourraient alors être manufacturés ici.

Le houblon est importé au montant de 203,508 livres de la valeur de \$32,252 acquittant un droit de 5 c par livre. Cet article peut facilement acquitter un droit additionnel de 5 c par lb et grossir le trésor au montant de \$10,196. L'importation des spiritueux pour l'année expirée 30 juin 1871 était comme suit :

	Gallons.
Eau de vie.....	540,966
Genièvre.....	911,430
Whisky.....	290,455
Alcool.....	174,577
Esprit de vin.....	268

1,917,697

Taxés 80 c par Gallon.

Ces spiritueux sont consommés principalement par une classe qui peut facilement payer un droit additionnel de 20 c par gallon, et j'ose dire que la consommation ne diminuera auopnement tout en faisant entrer dans le trésor une somme de \$383,539. Le droit sur la bière et le porter devrait être doublé et augmenter le revenu d'une somme de \$30,000. Dans les Etats-Unis le droit est de 35 c par gallon quand en bouteilles et